



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 06/09/2020

COVID-19 : LE DÉPARTEMENT DU NORD EN ZONE DE CIRCULATION ACTIVE DU VIRUS

De nouvelles mesures de prévention s'imposent

Depuis plusieurs semaines, la circulation de la Covid-19 s'intensifie dans le département du Nord. Les « taux d'incidence » et de « positivité » ne cessent de croître. L'évolution défavorable et rapide de la situation sanitaire, avec un taux d'incidence (nombre de cas confirmés pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants) qui s'élève à 64,3 pour le Nord contre 37 au 1^{er} septembre, est particulièrement importante dans la Métropole Européenne de Lille (65) où le brassage de populations et les rassemblements sont propices à une diffusion rapide du virus. Autre constat, la transmission du virus est particulièrement élevée sur la tranche d'âge 15-45, en particulier chez les 20-30 ans (85,8). Par ailleurs, 13 des 24 clusters actifs en région sont situés dans le Nord.

Compte-tenu de cette situation alarmante, le décret n° 2020-1115 du 5 septembre 2020 a placé le département du Nord en zone de circulation active du virus (rouge). Suite à cette décision, des mesures obligatoires s'imposent.

Sur l'ensemble du département à compter de ce jour :

- L'interdiction des événements de plus de 5000 personnes

Aucune dérogation ne sera délivrée aux organisateurs qui doivent, par conséquent, veiller à limiter la jauge d'accueil des manifestations.

- L'obligation pour les ERP de type CTS, L, PA, P, R, X (cinémas, salles de spectacles...) accueillant du public en statique de respecter la distance minimum d'un siège entre deux groupes respectifs de 10 personnes maximum.

Michel Lalande, préfet du Nord, a également pris la décision de procéder au renforcement des mesures sanitaires sur le territoire de la MEL.

Sur le territoire de la MEL à compter de ce jour :

Les restaurants, débits de boissons et assimilés et commerces d'alimentation générale ont désormais une obligation de fermeture de 00h30 à 06h00 pour une durée de 15 jours.

Cette mesure s'accompagnera du renforcement des contrôles et des verbalisations. Pour information, plus de 870 contrôles d'établissements ont donné lieu, depuis la mi-août, à 52 verbalisations pour non respect des consignes et 10 mises en demeure de se conformer aux règles. Faute de réaction, 1 établissement a été fermé sur décision administrative et d'autres procédures sont en cours, elles se traduiront, dans les prochains jours, par de nouvelles sanctions.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



pref-communication@nord.gouv.fr

nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Pour renforcer le volet préventif, l'Agence régionale de santé, qui a déjà organisé en partenariat avec la préfecture et les communes depuis la fin du mois de mai, 26 opérations de dépistage dans le Nord, dont 14 sur la MEL, poursuit et intensifie ce dispositif. Des opérations de dépistage sont d'ores et déjà programmées dans les jours à venir dans différents lieux du département (Waziers, Feignies, Villeneuve d'Ascq, Seclin, Douchy-les-Mines, Lompret, Pérenchies et Verlinghem, Saultain, Socx et Bissezeelle, Saint-Saulve, Touflers) et d'autres sont en cours de planification.

Les actions de communication et de sensibilisation aux gestes barrière et au dépistage seront par ailleurs renforcées, notamment à l'égard des étudiants et des jeunes adultes au sein des milieux festifs. Des actions de prévention et de dépistage vont également être organisées dès la rentrée avec les universités et les associations d'étudiants.

Michel Lalande rappelle une nouvelle fois l'importance des gestes barrière et invite chacun à la plus grande vigilance.

L'augmentation du nombre de cas et surtout l'apparition de clusters sont en effet souvent liées à un défaut de vigilance, voire à de l'inconscience, par exemple lors des regroupements en famille, entre amis, communautaires, des événements collectifs et festifs... durant lesquels les mesures barrières sont peu voire pas du tout respectées. La lutte contre la transmission du virus est l'affaire de tous. Il est donc, plus que jamais, nécessaire de limiter les comportements à risque pour inverser la tendance, préserver le bien-vivre ensemble et éviter collectivement le reconfinement.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex

nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr

